LAETARE 2024

La Louvière

10, 11 & 12 mars

SAMEDI 02 MARS :

Sortie à la viole

DIMANCHE 10 MARS :

dès l'aube, formation des sociétés

07h00 : Remise des médailles - Palace
12h30 : Rondeau - Place Communale
21h00 : Feu d'artifice - Place Communale

LUNDI 11 MARS :

Sortie des sociétés en matinée

17h00 : Cortège – Départ : Place Maugrétout avec un rondeau à la Place Mansart

MARDI 12 MARS:

Dès 16h00 : Sortie des sociétés

Brûlage des bosses avec feux d'artifice

Infos : 064 27 78 11

Point Presse 28 février

LA LOUVIÈRE vous êtes au centre de tout

ACL Amicale des sociétés du Carnaval Louviérois

VACTV ANTENNE CENTRE TELEVISION

Ed. resp.: Rudy Ankaert, Directeur général

Laetare 2024

Le programme

SAMEDI 02 MARS :

Sortie à la viole

DIMANCHE 10 MARS :

dès l'aube, formation des sociétés

07h00 : Remise des médailles - Palace
12h30 : Rondeau - Place Communale
21h00 : Feu d'artifice - Place Communale

LUNDI 11 MARS :

Sortie des sociétés en matinée

17h00 : Cortège – Départ : Place Maugrétout avec un rondeau à la Place Mansart

MARDI 12 MARS:

Dès 16h00 : Sortie des sociétés

Brûlage des bosses avec feux d'artifice

Les anniversaires des sociétés

40 ans : Les Paysans de La Louvière

Laetare 2024

Mais aussi...

Sortie à la viole

Le samedi 02 mars 2024, de 18h aux petites heures.
Parcours : départ du café «Le Succès», direction Place Mansart.
Une participation de 2€ est demandée. Port du chapeau obligatoire.

Bienvenue à tous !

Les Compagnons de la Louve

Intronisations

L'intronisation des nouveaux Compagnons de la Louve lors du lundi de Laetare est maintenue.
Une seconde intronisation se déroulera désormais le samedi des Fêtes de Wallonie, en septembre.

Petit déjeuner aux huîtres

Dans le cadre du Laetare, le petit déjeuner aux huîtres des Compagnons de la Louve, organisé en collaboration avec le Lion's Club La Louvière Hainaut Centre, se déroulera le dimanche 10 mars dès 7h30 à la Maison des Associations, place Mansart. Prix : 17€.

Infos et réservations (avant le 1er mars) :

- soit par mail : pascal.noel@pascalnoel.be
- soit par sms : 0486 73 23 43

Indiquer : petit déj 10/03/24 + nom, prénom, nombre d'assiettes d'huîtres ou de saumon.
Paiement sur le n° de compte suivant BE65 3630 8064 1796

Mais aussi...

Le Bar à Champagne et Huîtres du Rotary Club de La Louvière

- Le dimanche 10 mars, de 7h30 à 17h
- Le lundi 11 mars, de 7h à 21h

HELHA, rue de Belle-Vue, 32

Le Bar à Bulles du «Grand Orchestre National Lunaire» chez Centrissime, Place Mansart

- Dimanche 10 mars, de 7h à 20h
- Lundi 11 mars, de 10h à 20h
- Mardi 12 mars, de 17h à minuit

Les Géants seront présents !

Les Géants réalisés dans le cadre du dernier opéra urbain « Décrocher la Lune » et attachés aux villes jumelées avec La Louvière ainsi qu'aux différents quartiers seront de sortie à l'occasion des Carnavals !

À Houdeng, Toutachime ouvrira le Cortège du dimanche 10 mars (16h). Les anciens géants seront également présents.

À La Louvière, D'Jobri et D'Jobrette ouvriront le cortège et les anciens géants traditionnels, représentant ce couple mythique du folklore louviérois, seront placés sur la place Mansart afin d'accueillir les sociétés pour le rondeau final.

Laetare 2024

Mais aussi...

Passeurs de Folklore

En 2015, les «Passeurs de folklore» avaient marqué le public durant le cortège du Laetare. Ce beau projet, initié par l'Amicale des Sociétés du Carnaval Louviérois, avait permis à des enfants de 6 à 12 ans de se familiariser avec le carnaval et d'en apprendre plus sur les traditions louviéroises. Pendant les ateliers, ils sont partis à la rencontre des acteurs du carnaval, ont pris connaissance d'archives pour mieux comprendre le folklore, et se sont amusés avec des jeux et des bricolages. Le groupe a également créé des jeux de société sur le thème du folklore.

Depuis lors, piloté conjointement par l'Amicale et le service PCS en collaboration avec Central (Ateliers Têtes en l'air), le projet poursuit son évolution et connaît un succès grandissant, d'année en année, motivé par des enfants toujours avides de découvertes. De nouveaux costumes sont ainsi créés lors de chaque édition.

Vous retrouverez les «Passeurs de Folklore» en tête du Cortège, le lundi de Laetare (10 mars - dès 17h), revêtus de costumes de «Marins» des années 80, mais aussi d'Arlequins, de Pierrots ...

Les ateliers se dérouleront à l'école du Centre du 04 au 08 mars 2024 où 56 enfants ont participé.

Plus d 'infos : Laura Sarti, service PCS, 064 88 50 73 ou pcs@lalouviere.be

Mais aussi...

Expo : « Le Laetare au fil du Temps »

La Ville de la Louvière, la Maison du Tourisme et l'Amicale des sociétés du Carnaval Louviérois se sont associées pour mettre sur pied, encore une fois, une exposition qui fait revivre l'épopée du Laetare louviérois.

Celle-ci a été conçue afin de retracer l'histoire de notre folklore dans le sillon de l'évolution de la Cité des Loups.

Elle vous présente également les carnavals de toute l'entité louviéroise ainsi que ceux des alentours. Notre région est le terreau d'un folklore dont nous pouvons tous être fiers. De Mardi gras à Pâques, les carnavals renaissent chaque année de leurs cendres et animent toutes les cités. Cette exposition permet aux touristes qui visitent La Louvière, aux habitants encore profanes ou aux enfants de nos écoles d'explorer les valeurs folkloriques que représente notre carnaval en compagnie d'un guide passionné de folklore (gratuit, sur réservation).

INFOS PRATIQUES

Quand ? Du 15 février au 30 mars 2024

Où ? Centrissime

Pour plus d'infos

Centrissime

Place Jules Mansart, 21-22

B-7100 La Louvière, Belgique

Tél: +32 (0)64/26.15.00

Fax: +32 (0)64/31.22.88

Email: info@centrissime..be

Laetare 2024

La sécurité

Police locale

A l'occasion du carnaval de La Louvière, la Police Locale de La Louvière, renforcée par des effectifs de la Police fédérale et des zones voisines, assurera la sécurité afin que les festivités puissent se dérouler dans les meilleures conditions.

Le dispositif policier comportera plusieurs volets :

- Un dispositif circulation pour faire respecter les diverses ordonnances de police, installer les périmètres d'interdiction de circuler/ stationner, gérer la mobilité aux abords du centre-ville.

- Un dispositif de maintien de l'ordre public pour:

  1) Sécuriser le périmètre festif, prévenir les infractions, intervenir si nécessaire.
  2) Lutter contre la problématique des vols à la tire.
  3) Sécuriser les parkings et les abords du périmètre, en luttant contre les vols (personnes et véhicules)

- Un appui de la cavalerie est aussi prévu pour sécuriser les abords du centre-ville et les parkings.

Rappel des articles du Règlement communal de Police d'application à l'occasion des festivités

Article 8:
A l'occasion des festivités carnavalesques (soumonces et carnaval), les mesures suivantes sont, en outre, d'application:

- Dès le début de la festivité et jusqu'à la fin de celle-ci, la consommation de toutes boissons à la bouteille ou récipients en verre, en métal, en terre cuite ou toute autre matière dont l'usage et la qualité de projectile peuvent être dommageables pour les personnes, les animaux et les biens, est interdite sur la voie publique.

- Entre 20h et 6h, la vente et la distribution de toutes boissons à la bouteille ou au verre sont interdites dans les débits de boissons et dans tous les commerces à l'exception des hôtels et restaurants. Une dérogation est envisageable à condition qu'un agent de sécurité agréé soit prévu.

- Entre 20h et 6h, la vente de boissons de plus de 15° est strictement interdite hors hôtels, restaurants et cafés.

La sécurité

Article 13 :
Le port ou l'utilisation d'arme factice telle que revolver, coup de poing américain, matraque, etc … est interdite sur la voie publique sauf autorisation écrite du Bourgmestre.

Cette interdiction ne vise pas les groupes folkloriques autorisés, dans la mesure où ces objets font partie intégrante de leur équipement.

Article 13 bis :
Il est interdit, en tous temps, d'utiliser ou de vendre dans l'espace public, des produits ou substances et leur contenant, dont l'usage détourné peut avoir un effet analogue à ceux des produits stupéfiants ou de l'alcool.
La détention de ces produits ou substances est également interdite dans l'espace public si la détention a pour but un usage détourné du produit.
Il est également interdit d'en faciliter l'usage détourné dans les lieux accessibles au public.

Article 14 :
Lors des carnavals ou des soumonces y préludant, les groupes folkloriques doivent, hors du périmètre interdit à toute circulation, être signalés conformément aux règles du Code de la Route et au prescrit de l'autorité administrative.

Article 15 :
Les personnes autorisées à se montrer sur la voie publique ou dans les lieux accessibles au public, masquées, déguisées ou travesties, ne peuvent porter ni bâton, ni aucune arme quelconque, ni lancer aucune matière de nature à mettre en péril la sécurité ou à souiller et incommoder les personnes.

Cette interdiction de porter armes ou bâton ne vise pas les groupes folkloriques autorisés, dans la mesure où ces objets font partie intégrante de leur équipement.

Article 16 :
Le port de déguisements imitant la tenue actuelle des services de police, de sécurité, de la Croix-Rouge, de l'armée ou d'inspiration nazie est interdit.

Article 17 :
Il est interdit de jeter des confettis et des serpentins sur la voie publique sauf les jours des carnavals ou des soumonces y préludant. En aucun cas, les confettis ne pourront présenter d'élément blessant.

Article 18 :
Lors des festivités carnavalesques, les membres des sociétés carnavalesques sont autorisés à lancer sans violence des oranges.

Laetare 2024

La sécurité

Article 19 :
Lors des différentes festivités carnavalesques, lors des divertissements y préludant ou lors de toutes autres festivités locales, se déroulant sur le territoire de la Ville de La Louvière, il est interdit de vendre, de faire usage de matraques, gourdins, objets contondants, même en plastique ou tout autres objets similaires. Il est également interdit de faire usage sur la voie publique de farine, oeufs, crèmes, poudre et/ou autres matières pouvant souiller, ainsi que de vendre et de faire usage de bombes d'aérosol susceptibles de souiller, et de casser intentionnellement des verres dans les cafés et sur la voie publique. Le constat d'une infraction entraîne également la confiscation ou la destruction immédiate des objets constituant l'infraction.

Article 123 :
Tout riverain d'une voie publique est tenu de veiller à la propreté de l'accotement, du trottoir et du filet d'eau aménagés bordant tout la propriété qu'il occupe et ce, afin de veiller à la propreté, la salubrité et la sûreté de la voie publique .

Est considéré comme riverain : toute personne habitant, occupant. propriétaire, locataire ou gardien d'un immeuble. Le riverain d'un immeuble à occupations multiples est considéré comme celui occupant le rez-dechaussée.

BON À SAVOIR !

Afin d'éviter l'accumulation de déchets sur la voie publique lors des festivités carnavalesques et prévenir tout accident, il est fait appel à la vigilance de chacun.

Réglementation applicable : les boissons seront obligatoirement servies dans des récipients conformes au décret du gouvernement wallon du 9 mars 2023 relatif aux déchets. Nous rappelons également que tout contenant en verre est proscrit sur la voie publique. Des bulles à verre supplémentaires seront installées sur le parking de la Cour Pardonche (rue de Belle-Vue), rue V.Roland (côté place Mansart) et à la rue Berger.

La sécurité

Poste médical avancé

Le poste «Croix Rouge de Belgique» sera installé à l'école communale, rue TOISOUL (face à l'ancienne piscine).

- Dimanche : un poste de soins avec secouristes de 7h à 1 h + un médecin de 7h à 1 h + une ambulance de 7h à 1 h + une équipe mobile de 5 secouristes de 7h à 1 h renforcée par une seconde équipe de 15h à 1 h.
- Lundi : un poste de soins avec secouristes de 17h à 3h + un médecin de 17h à 3h + une ambulance de 17h à 3h
  + trois équipes mobiles de 5 secouristes de 17h à 3h.
- Mardi : un poste de soins avec secouristes de 17h à 5h + un médecin de 17h à 5h + une ambulance de 17h à 5h + trois équipes mobiles de 5 secouristes de 17h à 5h.

Toutes les dispositions ont été prises avec ORES pour que l'éclairage public soit allumé lors de toutes les festivités carnavalesques de l'entité.

Laetare 2024

Fair-play, respect et convivialité !

L'Amicale des sociétés du Carnaval Louviérois et la Ville de La Louvière remercient le public pour sa participation active au sein de notre Carnaval.

Cependant, dans le but d'améliorer encore la convivialité entre tous les participant, nous invitons le public à...

- **Ne pas traverser une Société folklorique, ni la batterie ou la musique**
- **Ne pas relancer les oranges offertes**
- **Ne pas prendre d'oranges dans le panier d'un Gille**
- **Ne pas salir le costume du Gille, du Paysan, Arlequin ou autre travesti**
- **Ne pas arracher les franges de la collerette du costume du Gille**
- **Lors des ramassages, respecter les consignes du signaleur (guide) et se rendre visible en évitant de s'habiller tout en noir**
- **Ne jetez pas votre gobelet réutilisable : remenez-le auprès du cafetier ou déposez-le dans le contenant prévu à cet effet**

Un merveilleux carnaval à tous et encore merci de respecter ces quelques conseils afin que notre Laetare se déroule dans les meilleures conditions possibles !

L'amicale des sociétés

du Carnaval Louviérois

A l'issue de la Seconde Guerre mondiale, face au constat d' intervention grandissante des groupements étrangers venant d'Italie, de France, d'Autriche, du Luxembourg, alors considérés comme «portant en eux le charme et l'éclat du grand cortège traditionnel de l'après-midi», les sociétés de gilles perçoivent la nécessité, l'union faisant la force, de se rencontrer et de s'investir dans l'organisation de cet événement que constitue le Laetare, Carnaval de La Louvière : ce fut le déclic qui stimula la naissance de l'Amicale des Gilles. Dans un esprit démocratique et en-dehors de tout statut, cette Amicale devait être dirigée par un président de société de gilles, dans un mouvement tournant qui, dans la pratique, ne donna pas l'effet escompté. Sous l'impulsion de Marcel Meunier, Président de la plus importante société louviéroise de gilles, «Les Boute-en-Train», les sociétés décidèrent de confier la présidence de l' Amicale à une personne étrangère à toute activité au sein du comité. Le premier Président, élu en 1964, fut Willy Vanquaelle, gille aux «Commerçants». Le second fut Michel Hautois, élu en 1981, remplacé par Marc Vanquaelle en 2004.

En 2014, l'Amicale des Gilles louviérois a connu un changement à sa tête. En mai 2014, Marc Vanquaelle a ainsi laissé sa place à Dominique Depoter.

2015 a été l'année du changement de nom. Plus précisément de son évolution. Au cours des dernières années, plusieurs sociétés de fantaisie et de paysans sont devenues des membres à part entière de l'Amicale des gilles. Un changement de nom s'imposait afin que tout le monde puisse se retrouver dans le groupe. L'«Amicale des Gilles Louviérois» est donc devenue «Amicale des sociétés du Carnaval Louviérois» (ACL).

Depuis sa création en 1955, l'Amicale a permis à La Louvière l'évolution constante de son beau folklore. Le nombre de gilles est passé de 107 en 1896 à 122 en 1898, 487 en 1959, 548 en 1974, 756 en 1981 jusqu'à près de 1000 participants depuis 2002.

En 2015, des enfants sont venus gonfler ces chiffres grâce à l'aboutissement du projet «Passeurs de Folklore», qui rencontre un succès grandissant!

CUM LUPIS LAETARE

ACL

Amicale des sociétés du
Carnaval Louviérois

Feux d'artifice et bien-être animal

N'oublions pas que les feux d'artifice sont source de stress et de danger pour les animaux !

Chaque année, de nombreux animaux sont terrorisés par les festivités sonores et cela peut les mettre en situation de danger :

- **Ils peuvent tenter de fuir au risque de se perdre, de se blesser grièvement ou mortellement**
- **Ils peuvent être victimes d'un arrêt cardiaque**
- **Ils peuvent présenter des problèmes comportementaux liés au stress.**

Quelques conseils pour aider et protéger vos animaux lors des feux d'artifice :

- **Gardez les animaux domestiques à l'intérieur et fermez les fenêtres et rideaux**
- **Placez les animaux de prairie tels que chevaux, bovins, moutons, etc. dans un endroit sécurisé (écurie, étable,...)**

- **Mettez un fond sonore (radio, télévision, etc.) pour couvrir les bruits extérieurs**
- **Donnez de quoi les occuper : jeux, os à ronger pour les chiens, etc.**
- **Évitez de sortir avec l'animal pendant les feux d'artifice et organisez, de préférence, les promenades avant que ceux-ci ne commencent. En effet, cela pourrait être une expérience très stressante qui pourrait aggraver sa peur, et augmenter le risque qu'il s'enfuie**
- **Veillez à ce que votre animal soit pucé et enregistré. Il sera ainsi bien plus aisé de le retrouver s'il devait prendre la fuite**
- **Il existe des calmants naturels ou médicaux pour les animaux très sensibles, n'hésitez pas à demander conseil à votre vétérinaire. Evitez d'administrer vous-même des médications**
- **Laissez un endroit accessible où l'animal peut se « réfugier »**
- **Restez calme et continuez vos activités habituelles, l'animal comprendra qu'il n'y a pas de danger**
- **Ne punissez pas l'animal sur son comportement de peur, cela peut accentuer son état.**

Ce que vous pouvez mettre en place pour aider vos animaux domestiques à mieux vivre les feux d'artifice :

Vous pouvez habituer les animaux aux bruits sonores tels que les feux d'artifice, en diffusant graduellement et régulièrement des sons similaires.

Il existe des CD ou des bandes sonores accessibles sur internet ou disponibles à la vente. Ce type d'entraînement permet de désensibiliser à tous types de bruits qui peuvent déclencher un stress.

N'hésitez pas à demander conseil à un·e vétérinaire ou à un·e comportementaliste.

Laetare 2024

De nombreuses implications

- **La Police locale :**
sécurité sur et à l'extérieur du site, ordre public, circulation routière et stationnement, respect des ordonnances de Police

- **Les services ouvriers, dont la Signalisation Routière :**
placement du périmètre de sécurité (blocs de béton et barrières), des barrières pour les rondeaux, le cortège, les feux d'artifice et brûlages des bosses, gestion des parkings PMR, extinction des brûlages de bosses

- **La prévention et la surveillance des brûlages des bosses :**
la prévention et la surveillance des brûlages des bosses n 'entrent plus dans les missions de la Zone de Secours Hainaut-Centre. Une société a été désignée par le Collège communal pour assurer ces missions

- **Le service Salubrité :**
nettoyage des sites après les soumonces et lors des trois jours de Laetare

- **Le service Prévention :**
présence des Gardiens de la Paix lors des cortèges, filtrage lors des rondeaux, sécurisation pas de tir (feux d'artifice), distribution des affiches et avis riverains

- **Le service Animation de la Cité :**
coordination générale au niveau administratif sur le terrain. Les agents du service travaillent en collaboration avec l'Amicale pour l'établissement du programme, la gestion des subsides, la gestion des médailles, les feux d'artifice, les feux de bengale, la gestion des dispositifs de secours, les contrats forains, les emplacements ambulants, les extensions des commerces ainsi que pour les brûlages des bosses

- **Le service Communication :** communication générale et promotion

- **Le service Protocole :** cérémonies et réceptions

- **L'asbl «La Louvière Centre-Ville, Centre de Vie» :**
Stewards - distribution des affiches en centre-ville et des avis riverains, auprès des commerçants et des cafetiers. Ouvriers - ramassage des bouteilles en verre durant les 3 jours de Laetare, en collaboration avec le service Infrastructure

- **L'asbl Louv'Up :** soutien financier

- **Centrissime :** promotion des festivités et mise en place de l'expo «Laetare au fil du temps»

Facilités

Personnes à mobilité réduite

Deux espaces pour personnes à mobilité réduite seront prévus durant ce Laetare, fruits d'une collaboration entre la Ville de La Louvière et le Collectif communal Accessibilité La Louvière:

1) le dimanche 10 mars, à partir de 12h30, à l'Hôtel de Ville de La Louvière à l'occasion du Rondeau.
2) le lundi 11 mars, à partir de 16h30, à l'intersection des rues de la Loi et Albert 1er à l'occasion du Cortège.

infos : 064 88 50 75 • pcs@lalouviere.be

Commodités

Des installations mobiles (hommes/femmes) seront placées rues du Marché, de Bouvy, de Belle-Vue, Toisoul, Berger, Place Communale et ruelle Pourbaix. Des toilettes publiques fixes sont aussi accessibles rues Toisoul, Kéramis et de Bouvy.

Stationnement

Afin de faciliter le stationnement des véhicules, des parkings (gratuits) sont à votre disposition :

- Louvexpo
- Parking Bach
- rue J.B. Nothomb
- rue de Belle-Vue (Cour Pardonche)
- Gares La Louvière Centre et Sud
- Quartier du Tivoli

Le parking situé à l'arrière de l'Hôtel de Ville ne sera pas accessible durant la journée de dimanche.

Intéressant à noter également : aucun contrôle de stationnement ne sera réalisé durant le Laetare.

Laetare 2024

La promotion

- Parution d'une promotion dans le quotidien «La Nouvelle Gazette» via Centrissime.
- Des spots promotionnels sont diffusés via la télévision (ACTV) et la radio (VivaCité).
- Publications dans le bulletin communal, sur le site Internet et la page Facebook de la Ville.

Le Laetare, avec ACTV

Une séquence est déjà prévue dans tous les journaux télévisés durant les jours qui précèdent le Laetare.

Dimanche du Laetare :
Emission en direct du Rondeau, de +/- 12h30 à +/- 13h15. Des journalistes seront présents sur la place Communale pour des interviews (capsules) et l'événement sera capté par de nombreuses caméras.

Les journaux télévisés des 10, 11 et 12 mars incluront plusieurs séquences dédiées au Laetare, dont un duplex en direct du Cortège le lundi.

Une couverture importante sera assurée sur Facebook, laquelle débutera dès l'aube du dimanche et se poursuivra jusqu 'au mardi de Laetare !

ACTV
ANTENNE CENTRE TELEVISION

VIVACITÉ
MA RADIO COMPLICITÉ

En un clin d'oeil !

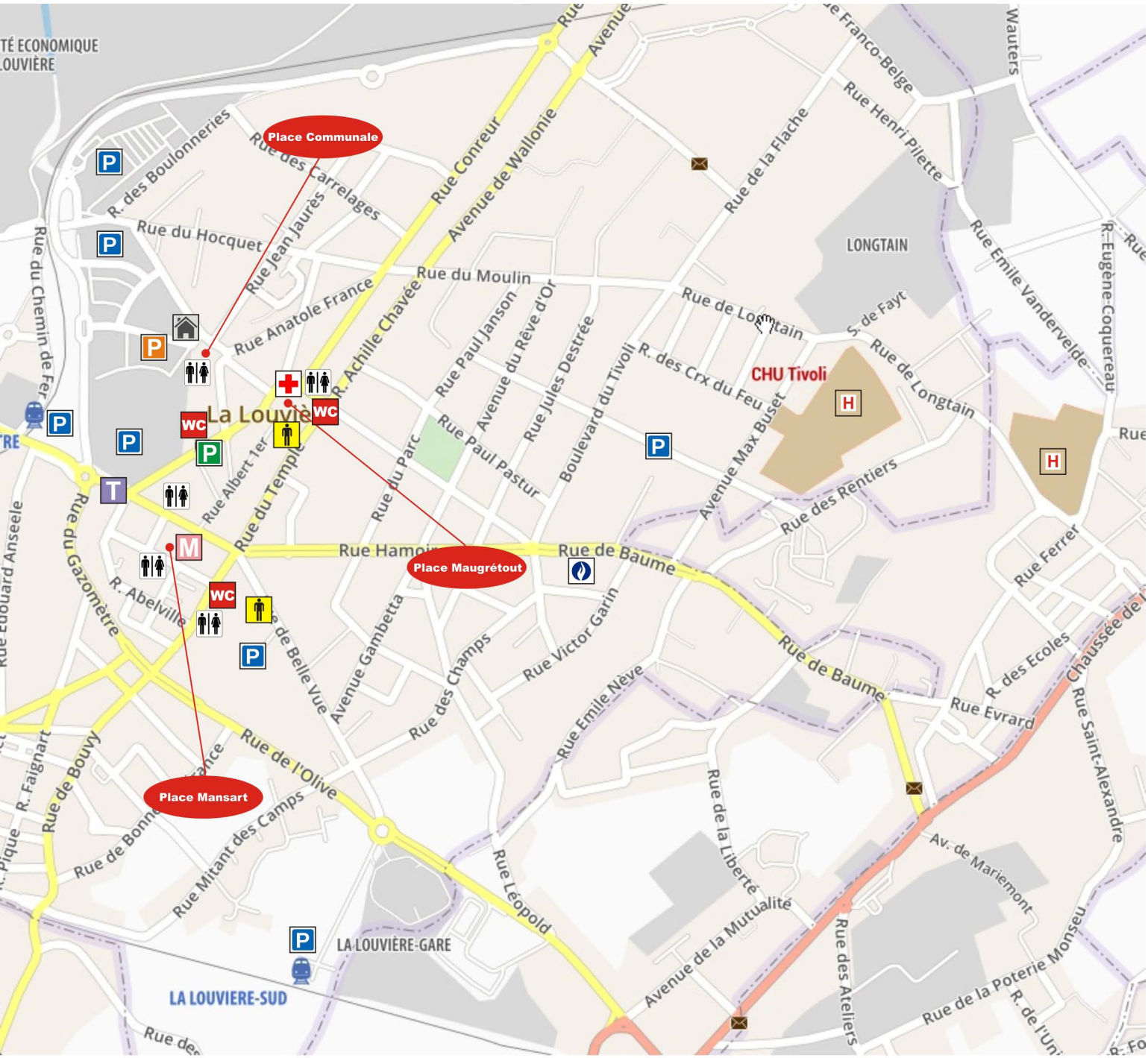

H	Hôpitaux		Commodités hommes
	Poste médical		Commodités hommes/femmes
	Hôtel de Police	WC	Toilettes publiques fixes
P	Parking	M	Maison du Tourisme et des Associations
P	Parking PMR 1 (10/03)	T	Taxis
P	Parking PMR 2 (11/03)		Hôtel De Ville

D'autres rendez-vous

... carnavalesques

Strépy-Bracquegnies

Dimanche 03 mars

Dès l'aube, formation des sociétés
- **11h00 :** Rondeau - plateau de la gare
- **16h00 :** Cortège - Départ du SPAR rue Joseph Wauters - Marchand - Houssière
- **21h30 :** Feu d'artifice – plateau de la gare

Lundi 04 mars

- **20h45 :** Cortège de nuit – rue Saint-Joseph
- **21h30 :** Feu d'artifice – place de Bracquegnies

Mardi 05 mars

Brûlage des bosses

Houdeng

Dimanche 10 mars

Dès l'aube, formation des sociétés
- **11h30 :** Rondeau : carrefour Chaussée Houtart/Trieux
- **16h30 :** Cortège - chaussée P.Houtart

Lundi 11 mars

- **20h30 :** Houdeng danse avec ses Gilles

Cortège de nuit - Illumination de la rue Duray

- **22h30 :** Feu d'artifice

Mardi 12 mars

Brûlage des bosses

- **23h00 :** Feu d'artifice des Sans Rancune

D'autres rendez-vous

... carnavalesques

Maurage

Dimanche 24 mars

Dès l'aube, formation des sociétés
- **11h00 :** rues Centrale et de Boussoit : Rondeau des enfants des Amis du Plaisir
- **17h30 :** Cortège – rue du Roeulx
- **19h30 :** Rondeau- au carrefour des rues Centrale et de Boussoit

Lundi 25 mars

- **21h00 :** Cortège aux flambeaux – Rue du Roeulx
- **22h30 :** Rondeau et Feu d'artifice – au carrefour des rues Centrale et de Boussoit

Mardi 26 mars

Brûlage des bosses et Feux d'artifice

Saint-Vaast

Dimanche 31 mars

Dès l'aube, formation des sociétés
- **11h00 :** Rondeau - place de l'Eglise

Lundi 01 avril

- **20h00 :** Cortège du soir – Départ
- **21h30 :** Feu d'artifice à l'Allée Verte

Mardi 02 avril

Brûlage des bosses

Trivières

Dimanche 31 mars

Dès l'aube, formation des sociétés
- **10h45 :** Rondeau - place de Trivières

Lundi 01 avril

- **23h30 :** Feu d'artifice de la société «Les Allumés»

Mardi 02 avril

- **20h30 :** place de Trivières : Départ cortège
- **22h00 :** Feu d'artifice et rondeau - place de la Chapelle-au-Puits

Brûlage des bosses

CUM LUPIS LAETARE
ACL
Amicale des sociétés du
Carnaval Louviérois

ACTV
ANTENNE CENTRE TELEVISION

LA LOUVIÈRE
vous êtes au centre de tout

VIVACITÉ
MA RADIO COMPLICITÉ